



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Pierre Poirier, maire  
Monsieur Michel Bédard, conseiller  
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
Monsieur André Brisson, conseiller  
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller  
Madame Lise Lalonde, conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Bélanger, directeur général  
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION 8853-11-2016**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après avoir ajouté l'item suivant :

5.11 Autorisation de dépenses – cérémonie jour du souvenir

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 Subventions aux organismes à but non lucratif

5.2 Dépôt de la liste des personnes engagées

5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

5.4 Nomination du maire suppléant

5.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

5.6 Retiré

5.7 Retiré

5.8 Approbation du devis pour le contrat d'entretien ménager et autorisation de procéder à un appel d'offres

5.9 Demande d'appui aux députés, Sylvain Pagé et David Graham pour l'amélioration de la qualité du service internet offert aux citoyens



No de résolution  
ou annotation

- 5.10 Activités politiques des élus – nomination des conseillers responsables
- 5.11 Autorisation de dépenses – cérémonie jour du souvenir
- 6. TRÉSORERIE**
  - 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
  - 6.2 Retiré
  - 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
  - 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
  - 6.5 Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
  - 6.6 Dépôt des listes de contrats conformément à l'article 955 du Code municipal
  - 6.7 Avis de motion - règlement décrétant les prévisions budgétaires et l'imposition des taxes pour l'année 2017
  - 6.8 Avis de motion – Règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux pour l'année 2017
  - 6.9 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et mandat à l'étude Dubé Guyot, avocats, pour en effectuer la perception
  - 6.10 Dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2016
- 7. GREFFE**
  - 7.1 Dépôt du certificat attestant de l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement numéro 251-2016 décrétant des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sur la rue Principale et le chemin des Lacs et autorisant un emprunt
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Approbation des décomptes numéros 3 et 4 de Sinistre Laurentides pour les travaux de restauration et nettoyage après incendie du garage et de l'hôtel de ville
  - 8.2 Retiré
  - 8.3 Entretien du chemin Desjardins – Affectation de sommes provenant du surplus affecté
- 9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
  - 9.1 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-004 visant la modification d'un projet majeur de développement pour des terrains résidentiels sur une propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs
  - 9.2 Demande de dérogation mineure visant la largeur des lots et la longueur d'une rue sur la propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs
  - 9.3 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-001 visant la rénovation du bâtiment principal sur une propriété située au 1119-1121, rue de la Pisciculture, lot 5 413 668 du cadastre du Québec
  - 9.4 Demande de dérogation mineure visant la largeur des lots sur la propriété située sur le chemin des Lacs, lots 5 945 503 et 5 945 504 du cadastre du Québec
  - 9.5 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-002 visant l'abattage d'arbres sur une propriété située au 407, rue de la Gare, lot 5 414 065 du cadastre du Québec
  - 9.6 Demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un garage projeté sur la



No de résolution  
ou annotation

propriété située au 154, rue des Geais-Bleus, lot 5 501 904 du cadastre du Québec

- 9.7 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-002 visant l'agrandissement du stationnement sur une propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, lots 5 414 655 et 5 414 665 du cadastre du Québec
- 9.8 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-002 visant la construction d'un garage sur une propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, lots 5 414 655 et 5 414 665 du cadastre du Québec
- 9.9 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-003 visant l'agrandissement du bâtiment principal sur une propriété située au 1460, route 117, lot 5 414 577 du cadastre du Québec
- 9.10 Avis de motion - Règlement numéro 114-4-2016 amendant le règlement numéro 114-2002 constituant un comité d'urbanisme afin d'ajouter la nomination d'un membre du conseil à titre de substitut

**10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Amendement au protocole d'entente intervenu entre la municipalité et CMCI inc. pour la réalisation du projet Versant des Lacs
- 11.2 Octroi d'un contrat pour une étude de sécurité du barrage Lac-Colibri

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

- 12.1 Octroi d'un contrat pour le contrôle canin pour l'année 2017

**13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 13.1 Demandes financières et de services des organismes
- 13.2 Adhésion au contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les aînés du Québec

**14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 8854-11-2016**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, de la séance spéciale du 13 octobre 2016 et de son ajournement tenu le 18 octobre 2016, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :



No de résolution  
ou annotation

**D'APPROUVER** les procès-verbaux des séances du 4 octobre 2016, 13 octobre 2016 et 18 octobre 2016, tel que rédigés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8855-11-2016**  
**SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Légion Royale Canadienne Rouge River Québec 192	53 \$
Palliaccio, soutien, accompagnement et répit	100 \$
Club Richelieu Mont-Tremblant (partie d'huîtres)	920 \$
L'Ombre-Elle	100 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

**RÉSOLUTION 8856-11-2016**  
**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :



No de résolution  
ou annotation

**D'ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, lesquelles débiteront à 19h30 :

Mardi le 10 janvier	Mardi le 4 juillet
Mardi le 7 février	Mardi le 1er août
Mardi le 7 mars	Mardi le 5 septembre
Mardi le 4 avril	Mardi le 3 octobre
Mardi le 2 mai	Mardi le 14 novembre
Mardi le 6 juin	Mardi le 5 décembre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8857-11-2016**  
**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions du *Code municipal du Québec*, un maire suppléant peut être nommé parmi les conseillers ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le maire suppléant peut siéger au conseil de la M.R.C des Laurentides en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**DE NOMMER** Monsieur le conseiller Jean Simon Levert à titre de maire suppléant pour la Municipalité et la MRC des Laurentides, pour la période du 2 novembre 2016 au 5 novembre 2017 ;

**D'AMENDER** la résolution 7851-09-2014 afin de remplacer le nom de André Brisson pour celui de Jean Simon Levert à titre de maire suppléant pour fin de signature des chèques et autres titres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pierre Poirier, maire  
Michel Bédard, conseiller district no 1  
Paul-Edmond Ouellet, conseiller district no 2  
Alain Lauzon, conseiller district no 3  
André Brisson, conseiller district no 4  
Jean Simon Levert, conseiller district no 5  
Lise Lalonde, conseiller district no 6

**RÉSOLUTION 8858-11-2016**  
**APPROBATION DU DEVIS POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ET**  
**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, de la caserne et des salles municipales vient à échéance le 14 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le contrat d'entretien ménager ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'**un devis a été préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'APPROUVER** le devis portant le numéro 2016-14 préparé par les services administratifs municipaux ;

**D'AUTORISER** la directrice générale adjointe à procéder à un avis d'appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux entreprises spécialisées dans le domaine de l'entretien ménager.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 8859-11-2016**

#### **DEMANDE D'APPUI AUX DÉPUTÉS, SYLVAIN PAGÉ ET DAVID GRAHAM POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE INTERNET OFFERT AUX CITOYENS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un service internet de qualité n'est pas offert à tous les citoyens de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas normal qu'en 2016 il y ait encore des secteurs où l'accès à internet est inadéquat ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services internet de qualité sont primordiaux pour le développement des entreprises en région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les principales entreprises offrant des services internet ne semblent pas prévoir, à court terme et moyen terme, dans leur plan de développement l'amélioration de ce service aux endroits où l'accès à un service internet de qualité n'est pas encore offert.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**DE DEMANDER** aux députés Monsieur Sylvain Pagé et Monsieur David Graham de faire les démarches auprès de leur palier de gouvernement respectif afin qu'ensemble ils élaborent une stratégie qui permettra enfin d'avoir accès à un service internet de qualité aux citoyens résidant dans les régions.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 8860-11-2016**

#### **ACTIVITÉS POLITIQUES DES ÉLUS – NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a modifié l'attribution des responsabilités politiques de chacun des élus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ABROGER** la résolution numéro 8011-01-2015 ;

**DE CONFIRMER** l'attribution des responsabilités politiques aux élus comme suit :

Pierre Poirier, maire	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Administration</li><li>➤ Sécurité publique</li><li>➤ Municipalité régionale de comté</li><li>➤ Greffe et communications</li><li>➤ Responsable RITL</li><li>➤ Responsable de la RINOL</li><li>➤ D'office sur tous les comités</li></ul>
Michel Bédard, conseiller district 1	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Substitut à la RINOL</li><li>➤ Sports et loisirs</li></ul>

*Amendée le 19/01/15  
par rés # 9945-01-2019*

*Amendée le 19/02/06  
par rés # 10214-02-2019*

*Amendée le 19/02/17  
par rés # 10404-12-2019*



No de résolution  
ou annotation

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Parcs, sentiers et espaces verts</li> <li>➤ Responsable comité consultatif sur les sports et loisirs (CCSL)</li> <li>➤ Responsable du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)</li> <li>➤ Responsable du comité de sécurité publique</li> </ul>
Paul Edmond Ouellet, conseiller district 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre du comité des travaux publics (CTP)</li> <li>➤ Membre du comité aviseur en finances</li> <li>➤ Égout et aqueduc</li> </ul>
Alain Lauzon, conseiller district 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre du comité des travaux publics (CTP)</li> <li>➤ Membre du comité aviseur en finances</li> <li>➤ Responsable du comité sur les sablières et carrières</li> <li>➤ Urbanisme, environnement</li> <li>➤ Membre et responsable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)</li> <li>➤ Responsable du comité consultatif en environnement (CCE)</li> <li>➤ Membre du comité de planification du développement</li> </ul>
André Brisson, conseiller district 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement social, régional, lien citoyen, site internet, bulletin</li> <li>➤ Tourisme et promotion</li> <li>➤ Subventions</li> <li>➤ Programmes et projets de développement</li> <li>➤ Responsable du comité de planification du développement</li> <li>➤ Membre du comité aviseur en finances</li> <li>➤ Membre du comité de sécurité publique</li> <li>➤ Membre du comité sur les sablières et carrières</li> <li>➤ Substitut à la RITL</li> <li>➤ Rapport financier mensuel</li> <li>➤ Bâtiments et terrains et infrastructures municipaux</li> </ul>
Jean Simon Levert, conseiller district 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Responsable du comité des travaux publics (CTP)</li> <li>➤ Membre du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)</li> <li>➤ Membre substitut du comité consultatif d'urbanisme (CCU)</li> <li>➤ Membre du comité sur les sablières et carrières</li> </ul>
Lise Lalonde, conseillère district 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accès logis</li> <li>➤ Office municipal d'habitation</li> <li>➤ Responsable de la famille et des aînés</li> <li>➤ Culture et arts</li> <li>➤ Bibliothèque</li> <li>➤ Responsable comité consultatif sur la culture (CCC)</li> <li>➤ Membre du comité sur les parcs, sentiers et espaces verts (CPSEV)</li> <li>➤ Membre du comité de sécurité publique</li> </ul>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8861-11-2016**

**AUTORISATION DE DÉPENSES – CÉRÉMONIE JOUR DU SOUVENIR**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une cérémonie pour le jour du souvenir qui se tiendra le 6 novembre 2016 à Arundel ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet assistera à cette cérémonie.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AUTORISER** le paiement des frais de déplacement de Monsieur Ouellet pour assister à ladite cérémonie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 8862-11-2016**  
**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés numéro 304-11-2016 du 23 septembre au 19 octobre 2016 totalise 430 921.68\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	185 125.00\$
Transferts bancaires :	183 147.03\$
Salaires et remboursement de dépenses du 23 septembre au 19 octobre :	62 649.65\$
<b>Total :</b>	<b>430 921.68\$</b>

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés portant le numéro 304-11-2016 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 23 septembre au 19 octobre 2016 pour un total de 430 921.68\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**RÉSOLUTION 8863-11-2016**  
**VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE PROCÉDER** aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU  
DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 22 septembre au 20 octobre 2016 par les responsables d'activités budgétaires.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Monsieur le maire présente le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2016. Le rapport sera publié dans la prochaine édition du Journal l'Information du Nord de même que sur le site Internet de la Municipalité.

**DÉPÔT DES LISTES DE CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 955 DU CODE  
MUNICIPAL**

Monsieur le maire dépose les listes des contrats conformément à l'article 955 du *Code municipal*.

**AVIS DE MOTION 8864-11-2016  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET L'IMPOSITION DES  
TAXES POUR L'ANNÉE 2017**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant les prévisions budgétaires et l'imposition des taxes pour l'année 2017.

**AVIS DE MOTION 8865-11-2016  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES  
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant la tarification des activités, biens et services municipaux pour l'année 2017.

**RÉSOLUTION 8866-11-2016  
DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET  
MANDAT À L'ÉTUDE DUBÉ GUYOT, AVOCATS, POUR EN EFFECTUER LA  
PERCEPTION**

Le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour les années 2016 et antérieures. Le total des créances s'élève à 557 752.61 \$ et se détaille comme suit :

	<b>Année 2016</b>	<b>Années 2015 et antérieures</b>	<b>Intérêts et pénalités au 1er novembre 2016</b>	<b>Total</b>
Taxes municipales	282 368.75 \$	202 150.11 \$	31 015.74 \$	515 534.60\$
Droits de mutation et divers	3 151.18 \$	7 846.70 \$	31 220.13 \$	42 218.01 \$
Total	<u>285 519.93 \$</u>	<u>209 996.81 \$</u>	<u>62 235.87 \$</u>	<u>557 752.61 \$</u>

**CONSIDÉRANT** les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :



No de résolution  
ou annotation

**DE TRANSMETTRE** un dernier avis de perception aux personnes inscrites sur la liste ;

**DE MANDATER** la firme d'avocats Dubé Guyot pour effectuer la perception des comptes de l'année 2016 et des années antérieures, pour tous les contribuables ayant une créance échue pour l'année 2016 supérieure à 200 \$;

**D'ANNULER** les soldes à percevoir pour les facturations diverses dont le montant est inférieur à 5 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Le directeur général procède au dépôt du rapport semestriel au 30 septembre 2016.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT DE L'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2016 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA RUE PRINCIPALE ET LE CHEMIN DES LACS ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

Le directeur général procède au dépôt du certificat attestant de l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement 251-2016.

**RÉSOLUTION 8867-11-2016**  
**APPROBATION DES DÉCOMPTES NUMÉROS 3 ET 4 DE SINISTRE LAURENTIDES POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET NETTOYAGE APRÈS INCENDIE DU GARAGE ET DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** Sinistre Laurentides a présenté son décompte progressif numéro 3 relatif aux travaux de restauration et nettoyage après incendie du garage et de l'hôtel de ville couvrant les travaux prévus au contrat initial et exécutés au 17 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Sinistre Laurentides a également présenté un décompte relatif aux travaux additionnels ayant été effectués au 17 octobre 2016 (décompte 4) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux additionnels, qui ne pouvaient être définis au contrat initial, concernent notamment des travaux aux composantes électriques, au nettoyage des conduits et aux contrôles du système de chauffage, climatisation, ventilation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les décomptes 3 et 4 se détaillent comme suit :

Travaux exécutés (décompte 3):	74 499.52 \$
Retenue de 10% :	7 449.95 \$
Travaux additionnels (décompte 4) :	74 139.10 \$
Retenue de 10 % :	7 413.91 \$
Total :	133 774.76 \$
T.P.S. :	6 688.74 \$
T.V.Q. :	13 344.03 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>153 807.53 \$</b>

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive de Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'APPROUVER** les décomptes numéros 3 et 4 produits par Sinistre Laurentides ;

**DE RATIFIER** les modifications apportées au contrat initial ;



No de résolution  
ou annotation

**D'AUTORISER** le paiement à Sinistre Laurentides de la somme de 133 774.77 \$ plus taxes, tel que détaillé auxdits décomptes 3 et 4, conditionnellement à la réception de la Mutuelle des municipalités du Québec, assureur de la Municipalité, d'une somme suffisante pour couvrir le coût des travaux réalisés et faisant l'objet du présent décompte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8868-11-2016**

**ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS - AFFECTATION DE SOMMES PROVENANT DU SURPLUS AFFECTÉ**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue avec la Municipalité de Montcalm pour le partage des coûts d'entretien du chemin Desjardins ;

**CONSIDÉRANT QU'**un passage supplémentaire de la niveleuse a été requis (non prévu au contrat) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget annuel ne prévoit pas de crédits pour les entretiens réalisés en surplus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AFFECTER** une somme de 312.50 \$ plus taxes du surplus affecté « Chemin Desjardins » au paiement des frais d'entretien additionnel qui sera effectué en novembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

**RÉSOLUTION 8869-11-2016**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-004 VISANT LA MODIFICATION D'UN PROJET MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT POUR DES TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DU VERSANT-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification de projet majeur de développement a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Emmanuel Glaize, mandataire pour CMCI inc. en faveur d'une propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie au P.I.I.A. – 004 : projet de lotissement majeur du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification du projet consiste à redessiner la rue du Versant-des-Lacs et au changement de la dimension de quelques terrains autour ;

**CONSIDÉRANT QU'**un terrain d'une superficie de 9675,9 m<sup>2</sup> serait cédé pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la modification d'un terrain d'une superficie de 36 922 m<sup>2</sup> déjà accepté à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels a été proposée ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications proposées respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-004 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1922-10-2016, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification du projet majeur de développement en faveur de la propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs et la cession pour fins de parcs, le tout, tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'ACCEPTER** la demande de modification du projet majeur de développement en faveur de la propriété située sur la rue du Versant-des-Lac et la cession pour fins de parcs, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8870-11-2016**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA LARGEUR DES LOTS ET LA LONGUEUR D'UNE RUE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DU VERSANT-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Emmanuel Glaize, mandataire pour CMCI inc. en faveur d'une propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à permettre la création du lot suivant :

- lot 5 979 357 d'une largeur de 45,35 mètres, alors que le *Règlement de lotissement* numéro 195-2011 dans la zone Vr-402 établit la largeur minimale à 50 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise également à autoriser la création d'une rue en « cul-de-sac » d'une longueur de 353 mètres alors que l'article 36 du *Règlement de lotissement* numéro 195-2011 établit la longueur maximale à 300 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1923-10-2016, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs, le tout, tel que présenté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'ACCEPTER** la demande la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur la rue du Versant-des-Lacs, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION 8871-11-2016**

**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-001 VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1119-1121, RUE DE LA PISCICULTURE, LOT 5 413 668 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Antoine Côté-Villeneuve, en faveur d'une propriété située au 1119-1121, rue de la Pisciculture, lot 5 413 668 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-733, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la rénovation du revêtement extérieur de la cheminée qui serait de Canexel installé à l'horizontale de couleur Granite, la corniche supérieure de la cheminée serait en aluminium noir et les moulures aux quatre coins seraient de Canexel blanc ;

**CONSIDÉRANT** le critère F-2 concernant le respect du style architectural du bâtiment, il y a lieu d'imposer la condition suivante :

- que les boîtes à fleurs soient peintes en gris ou recouvertes de Canexel Granite ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1924-10-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1119-1121, rue de la Pisciculture, le tout à la condition mentionnée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de rénovation en faveur de la propriété située au 1119-1121, rue de la Pisciculture, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8872-11-2016**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LA LARGEUR DES LOTS SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DES LACS, LOTS 5 945 503 ET 5 945 504 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Pierre Gagnon en faveur d'une propriété située sur le chemin des Lacs, lots 5 945 503 et 5 945 504 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à permettre la création de 2 lots d'une largeur de 42,60 et 39,77 mètres alors que le *Règlement de lotissement* numéro 195-2011 dans la zone Vr-524 établit la largeur minimale à 50 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1925-10-2016, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin des Lacs, le tout, tel que présenté ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :



**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située sur le chemin des Lacs, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8873-11-2016**  
**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-002 VISANT L'ABATTAGE**  
**D'ARBRES SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 407, RUE DE LA GARE, LOT 5 414 065**  
**DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Diane Bellemare et monsieur Nicolas Charbonneau, en faveur d'une propriété située au 407, rue de la Gare, lot 5 414 065 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ht-772, laquelle est assujettie au P.I.I.A. - 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'abattage de deux arbres dont un est mort et l'autre présente une importante blessure au niveau de son pied ;

**CONSIDÉRANT QUE** le site a été visité par l'inspectrice en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1926-10-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis d'abattage d'arbre en faveur de la propriété située au 407, rue de la Gare, le tout, tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis d'abattage d'arbre en faveur de la propriété située au 407, rue de la Gare, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8874-11-2016**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMPLANTATION D'UN GARAGE**  
**PROJETÉ SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 154, RUE DES GEAIS-BLEUS,**  
**LOT 5 501 904 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Aparna Jacob Benjamin et monsieur Christian George Benjamin, en faveur d'une propriété située au 154, rue des Geais-Bleus, lot 5 501 904 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à permettre l'implantation d'un garage dans la cour avant à une distance de 3,45 mètres de la ligne avant du lot alors que le paragraphe 16 de l'article 77 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 établit qu'un garage, lorsqu'en cour avant, doit être situé à un minimum de 15 mètres de la ligne avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est préoccupé par le caractère majeur de cette demande et la grande visibilité du garage projeté de la voie publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité est forcé de constater que le garage pourrait être localisé du côté avant droit moyennant le réaménagement de l'escalier extérieur ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1927-10-2016, recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 154, rue des Geais-Bleus, le tout, pour les raisons mentionnées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure en faveur de la propriété située au 154, rue des Geais-Bleus, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION 8875-11-2016

#### DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-002 VISANT L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2330 À 2342, RUE PRINCIPALE, LOTS 5 414 655 ET 5 414 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par messieurs Christian Nadreau et Marc-Antoine Raiche Bezeau, en faveur d'une propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, lots 5 414 655 et 5 414 665 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Hb-782, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'agrandissement du stationnement actuel en cour arrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le site a été visité par l'inspectrice en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-00 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1928-10-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de stationnement en faveur de la propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, le tout, tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de stationnement en faveur de la propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### RÉSOLUTION 8876-11-2016

#### DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-002 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2330 À 2342, RUE PRINCIPALE, LOTS 5 414 655 ET 5 414 665 DU CADASTRE DU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par messieurs Christian Nadreau et Marc-Antoine Raiche Bezeau, en



No de résolution  
ou annotation

faveur d'une propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, lots 5 414 655 et 5 414 665 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Hb-782, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois de Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la construction d'un garage en cour arrière dont le revêtement extérieur serait de canexel beige, la toiture en bardeau d'asphalte de couleur noire et les portes et fenêtre de couleur blanche ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-002 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1929-10-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction d'un garage en faveur de la propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, le tout, tel que présenté;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction d'un garage en faveur de la propriété située au 2330 à 2342, rue Principale, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8877-11-2016**  
**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-003 VISANT**  
**L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU**  
**1460, ROUTE 117, LOT 5 414 577 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur André Harkins, mandataire pour Intendance Harkins inc., en faveur d'une propriété située au 1460, route 117, lot 5 414 577 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone I-760, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 003 : corridor touristique de la route 117 du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale, les matériaux utilisés seront les mêmes que le bâtiment existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation du P.I.I.A.-003 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1930-10-2016, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis d'agrandissement en faveur de la propriété située au 1460, route 117, le tout, tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis d'agrandissement en faveur de la propriété située au 1460, route 117, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION 8878-11-2016**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 114-4-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-2002**  
**CONSTITUANT UN COMITÉ D'URBANISME AFIN D'AJOUTER LA NOMINATION D'UN**  
**MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE SUBSTITUT**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Alain Lauzon un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement numéro 114-2002 constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter la nomination d'un membre du conseil à titre de substitut.

**RÉSOLUTION 8879-11-2016**  
**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA MUNICIPALITÉ**  
**ET CMCI INC. POUR LA RÉALISATION DU PROJET VERSANT DES LACS**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 6162-04-2011 adoptée le 5 avril 2011, le conseil municipal autorisait la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité et CMCI Inc. visant la réalisation de la phase II du projet Versant des Lacs ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés par le protocole d'entente entre la municipalité et le requérant signé le 28 octobre 2011 ont été entrepris mais ne sont pas encore complétés et que les garanties liées à ce protocole d'entente sont toujours en possession de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant a présenté un projet de lotissement modifié et que celui-ci a été approuvé par la municipalité par sa résolution 8869-11-2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification a pour effet de limiter le développement du projet aux deux premières phases ;

**CONSIDÉRANT QUE** la configuration des lots de rue tels que cadastrés demeurera inchangée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente amendé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 8880-11-2016**  
**OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC**  
**COLIBRI**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'acquisition du barrage du lac Colibri, la municipalité doit réaliser une étude de sécurité du barrage, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité des barrages ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tetra Tech QE inc. a déposé une offre de service pour la réalisation des démarches nécessaires à la production d'une telle étude, tel qu'il apparaît à son offre de services du 20 octobre 2016.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**D'OCTROYER** à Tetra Tech QE inc. un contrat pour la réalisation de l'étude de sécurité du barrage du lac Colibri, incluant l'ensemble des démarches énumérées à son offre de services du 20 octobre 2016, pour un montant de 19 600 \$ plus les taxes applicables.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger

### RÉSOLUTION 8881-11-2016 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE CANIN POUR L'ANNÉE 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat des contrôleurs canins vient à échéance le 31 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mesdames Annie Cadieux et Karyn Bourbonnais proposent leurs services pour l'année 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'OCTROYER** à Annie Cadieux et Karyn Bourbonnais, conjointement et solidairement, le contrat pour le contrôle canin pour l'année 2017 ;

**DE VERSER** à Annie Cadieux et Karyn Bourbonnais pour l'année 2017 une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$, plus 100% du coût des licences vendues, ainsi que 100% des frais de captures et hébergement des chiens, le tout tel que plus amplement détaillé au contrat dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle y était au long relatée ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### RÉSOLUTION 8882-11-2016 DEMANDES FINANCIÈRES ET DE SERVICES DES ORGANISMES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté, en juin 2008, la politique de reconnaissance des organismes et regroupements du milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire venir en aide à ces organismes ou regroupements en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents organismes et regroupements du milieu ont déposé leurs demandes et que les Comités consultatifs sur la culture et sur les sports et loisirs ont déposé leurs recommandations.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'ACCEPTER** les demandes suivantes :

Organisme	Demande
Club de marche Les Pieds légers	Quatre passes au CTEL d'une valeur approximative de 200 \$ et l'accès à la salle de la gare une journée au mois de décembre 2016 pour un dîner de Noël
Club Renaissance	Accès gratuit à la salle Bellevue deux soirs par semaine et deux après-midis par semaine et 2 415 \$ pour fins de location de salles, payable sur présentation des pièces



No de résolution  
ou annotation

	justificatives.
Club de Pétanque des lacs	Accès gratuit au terrain de pétanque et à la salle de la gare et un accès gratuit à la salle Bellevue le 25 août pour son souper de fin d'année et accès gratuit au Chalet de la Mairie le 5 mars pour son tournoi d'hiver.
Cercle de fermières	Accès gratuit à la salle La Doyenne une journée par semaine, soit le mardi de 9h à 16h30
Artisans sculpteurs	Accès gratuit au Chalet de la Mairie une journée par semaine, soit le mardi de 12h à 16h
Club de Philatélie	Accès gratuit à une salle (la Doyenne) une journée par semaine, soit le lundi de 12h à 16h, une demande d'adhésion à la fédération de philatélie au montant de 40\$ et un support en secrétariat pour des photocopies occasionnellement.
Club d'écriture	Accès gratuit à la salle Bellevue une journée par semaine, soit le mardi de 13h à 16h

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 8883-11-2016**

#### **ADHÉSION AU CONTRAT SOCIAL EN FAVEUR D'UNE QUALITÉ DE VIE ADÉQUATE POUR LES AÎNÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42% de la population du Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans ;

**CONSIDÉRANT QU'**assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE CONFIRMER** l'objectif de la municipalité de prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité morale et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION 8884-11-2016**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

Pierre Poirier  
Maire

Gilles Bélanger  
Directeur général et secrétaire-trésorier